

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
MENÉES PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

PRÉSENTÉ POUR LE COMITÉ DE L'ARC

L'ARC



Accueil, accompagnement et références communautaires en urgence sociale et en itinérance
- Territoire de DRUMMONDVILLE -

Mémoire rédigé par
Jean-Marie Richard, directeur du Refuge la Piaule du Centre du Québec

avec la collaboration de
Gisèle Denoncourt, coordonnatrice de l'Auberge du cœur Habit-Action

20 septembre 2008

Pour information : (819) 314-5753

L'ARC

est une table de concertation en urgence sociale et en itinérance regroupant à sa base six organismes communautaires de Drummondville (1) oeuvrant spécifiquement auprès des personnes aux prises avec ces réalités dans notre communauté. Agissant autour de la réponse à donner à une série de situations en urgence sociale de même qu'en itinérance, cette concertation assume aussi un rôle de formation pour ces intervenants ainsi que de réflexion et de mobilisation des acteurs sociaux de sa communauté. L'essence même de l'ARC vise à offrir une réponse rapide, efficace et concertée aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Portant une histoire de concertation de plus de 20 ans, les organismes membres de l'ARC ont su au fil des ans porter un regard critique sur l'évolution du phénomène de l'itinérance dans leur communauté et ont agi à maintes reprises avec une grande efficacité dans la mise à contribution d'initiatives porteuses et prometteuses dans ce domaine.

C'est sur la base de cette solide expertise que nous vous partageons nos préoccupations dans ce mémoire.

Notre préoccupation prioritaire :

En l'absence de vision à long terme et de volontés politiques fermes se traduisant par des engagements financiers structurés et permanents visant la diminution et la prévention de l'itinérance dans nos communautés québécoises, nos organisations considèrent que leurs expertises et leurs pratiques sont en péril, et ce, dans un contexte où le phénomène de l'itinérance risque de prendre de plus en plus d'ampleur.

L'implication et l'engagement tangible du gouvernement provincial sont essentiels à la réalisation d'une démarche visant des actions concrètes pour contrer ce phénomène qui n'a pas raison d'être au Québec.

Pour les populations concernées, pour nos ressources et pour l'ensemble des ressources communautaires en itinérance :

« Il est minuit moins une » pour adopter une politique en itinérance au Québec, et par la suite, transformer ces volontés politiques en actions concrètes.

Le contexte

C'est au milieu des années quatre-vingt que le phénomène de l'itinérance apparaît comme une préoccupation d'intérêt public et mobilise plusieurs organismes communautaires à Drummondville. Dans un contexte où la richesse, le développement économique et le manque de main-d'œuvre spécialisée côtoient la détresse sociale et économique, nous avons constaté la détérioration des conditions de vie d'une partie de la population et l'accroissement du phénomène de la rupture sociale.

En 1986 est née une concertation d'organismes du milieu dont l'objectif était de répondre rapidement, simplement et efficacement aux urgences psychosociales des personnes en difficultés sur le territoire de la MRC de Drummond. Cette concertation réunissait des représentants des différents réseaux communautaires, publics et institutionnels qui souhaitaient offrir une réponse immédiate et une prise en charge concertée des situations d'urgence sociale.

À l'aube de l'an 2000, dans le contexte de la mise en place du programme fédéral proposant de financer des *Initiatives de partenariats en action communautaire* (IPAC), les fonctionnaires des deux paliers de gouvernements sollicitent les acteurs de cette concertation afin d'être informés de l'état de situation dans notre communauté. Drummondville deviendra par la suite une ville désignée et dont certains acteurs seront financés par ce programme, afin d'agir sur le phénomène de l'itinérance maintenant reconnu, suite à la démonstration de son existence sur notre territoire.

Fragiles et sous financés, les organismes communautaires sont cependant porteurs de l'expertise d'intervention auprès des personnes itinérantes ou en voie d'itinérance et qui accèdent difficilement aux services du réseau public. Leurs champs d'expertise : ressources d'hébergement, tableée populaire, distributions alimentaires, travail de rue, aide à s'installer en logement et à se trouver des

¹ Voir la liste des organismes en annexe.

meubles, aide au budget, accompagnements multiples, dépannages et soutiens divers. La somme des champs d'expertise résultant en un continuum d'activités ⁽²⁾ vise à répondre aux besoins essentiels, courants et critiques des personnes itinérantes ou en voie d'itinérance.

Au cours de huit dernières années, sur la base des plans d'action communautaire et des contributions fédérales en itinérance, ce continuum s'est enrichi d'infrastructures plus adéquates et d'un minimum de ressources humaines pour en consolider les actions. Toutefois, ces acquis demeurent bien fragiles en raison de la non permanence du programme et des perpétuelles requêtes de renouvellement de celui-ci ou de l'instauration d'autres mesures permanentes et efficaces.

Le phénomène de l'itinérance est de plus en plus reconnu comme étant le résultat de divers facteurs et problématiques sociales, notamment liés à la pauvreté et à l'effritement des liens sociaux. On ne peut donc pas s'attaquer efficacement au problème de l'itinérance sans réflexions plus larges sur ce qui la provoque et la fabrique et sans penser à des actions plus globales, durables et préventives.

L'absence d'une politique en itinérance au Québec, la précarité et l'instabilité de l'implication fédérale dans ce domaine fragilisent l'action des organismes communautaires qui, bien que recevant une certaine forme de reconnaissance des deux paliers de gouvernement, n'en voient pas pour autant leurs actions consolidées. Cette revendication est d'ailleurs au cœur même de l'enjeu de l'efficacité des pratiques communautaires en itinérance.

Une politique globale de lutte à la pauvreté et à l'itinérance, mobilisant tous les acteurs concernés pourrait conduire à des résultats durables.

« Il est minuit moins une » pour adopter une politique en itinérance au Québec, et par la suite, transformer ces volontés politiques en actions concrètes.

De l'itinérance à Drummondville, bien sûr !

La ville de Drummondville a vu son territoire s'élargir à la suite des fusions municipales qui ont eu cours depuis 2004. Son territoire bénéficie d'une population de plus de 68 000 habitants, représentant ainsi 30% de la population du Centre-du-Québec, qui se chiffre à 224 413 personnes.³

Alors que Drummondville connaît depuis quelques années un essor économique important, ainsi qu'un manque de main-d'œuvre spécialisée, la communauté subit en même temps une précarité et une vulnérabilité croissantes. Le nombre de personnes rejointes par les organismes communautaires augmente et la nécessité de réaliser des activités de soutien communautaire s'intensifie afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Plusieurs facteurs se combinent et influent sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville: l'appauvrissement marqué de certaines populations, la spécialisation des emplois, l'augmentation de la détresse sociale et économique, l'augmentation des problèmes de santé mentale, la judiciarisation de certains problèmes, la rareté des logements à prix abordables, l'exclusion vécue parmi les individus les plus démunis, les répercussions de la « désinstitutionnalisation » et de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, le décrochage scolaire, l'accès aux drogues dures et de synthèse, le développement d'une criminalité associée aux pratiques des gangs de rue, l'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles, etc.

Bien que l'itinérance chez-nous n'ait pas le même visage qu'à Montréal, nous retrouvons l'écho dans notre communauté des réalités propres à l'itinérance vécus dans les grands centres avec comme nuance une marginalisation beaucoup plus importante des personnes itinérante ou en voie d'itinérance. Cette réalité évolue au même rythme de sa transformation au pays.

Alors qu'historiquement nous observions une clientèle adulte masculine en situation d'itinérance, aujourd'hui nous constatons qu'il y a davantage de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de familles. Ces individus se retrouvent principalement en situation d'itinérance caché, en refuge d'urgence, en demandes régulières de soutien alimentaire et autre ou en situation de risque d'itinérance. Une partie des personnes rejointes se retrouve aussi à vivre dans la rue.

² Voir annexe 2

³ Site Internet de la conférence régionale des élus du Centre-du-Québec : <http://cre.centre-du-quebec.qc.ca>

De plus en plus visible, l'itinérance demeure une réalité cachée, dans le fondement même de son expression. Peu enclin à arpenter les rues et mendier, les personnes itinérantes ou en voie de le devenir sont d'abord et avant tout des personnes en situation de grande vulnérabilité et de grande pauvreté.

Elles sont vulnérables par leur historique de vie, par leur état de santé mentale, par les problématiques qu'elles ont développées au fil des ans (dépendances, problèmes de santé majeurs, etc...). Elles sont confrontées à une très grande pauvreté, malgré parfois leur participation au marché du travail, elles sont aussi pauvres de réseau de soutien et d'appartenance.

Elles usent le peu de ressources qu'elles ont pour se loger, se nourrir. Se retrouvent parfois soutenues par des réseaux associés à la criminalité. Nos statistiques le démontrent, elles peuvent souvent se rabattre sur les ressources communautaires. C'est ce qui fait qu'on ne les reconnaît pas nécessairement dans le modèle type et traditionnel de l'itinérant, bien que certains y correspondent et jalonnent nos rues.

Bien que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance soit très complexe à établir, les rapports d'activités des ressources communautaires œuvrant en itinérance nous donnent un bon indicateur de l'ampleur du phénomène. Voici un tableau, démontrant à titre indicatif, des données relevées et des actions portées par les organismes du milieu.

<i>Pour l'exercice 1999-2000</i>	<i>Pour l'exercice 2007-2008</i>
Carrefour d'entraide Drummond	
<p>1 763 demandes de dépannage.</p> <p>129 personnes sans abris ont été orientées vers les ressources du milieu pouvant les aider.</p> <p>45 personnes dont 27 personnes seules ont participé à un groupe de cuisine collective et ont cuisiné 2211 repas.</p>	<p>2 264 demandes de dépannage dans 458 des demandes les personnes défrayaient plus de 50% de leur revenu pour se loger.</p> <p>Les situations pour lesquelles des demandes de dépannage sont faites se sont grandement aggravées.</p> <p>120 personnes dont 91 étaient des hommes, ont participé à un groupe de cuisine collective et ont cuisiné 7200 repas .</p>
L'OSBL Ensoleilvent	
<p>444 personnes ont été hébergées pour une durée de séjour de 4,5 jours.</p> <p>50 ont participé aux activités d'insertion au Jardin Forestier.</p>	<p>427 personnes ont été hébergées dont 6 étaient des enfants pour une durée de séjour de 5,2 jours.</p> <p>91 personnes ont bénéficiés des services de soutien communautaire.</p>
Refuge la Piaule du Centre du Québec inc	
<p>80 jeunes ont reçu du support de la part des travailleurs de rue,</p> <p>49 jeunes ont fréquenté l'accueil de la ressource (le Drop-in)</p> <p>24 ont bénéficié des activités d'insertion à l'emploi.</p>	<p>434 jeunes ont reçu du support de la part des travailleurs de rue avec une diminution importante des groupes d'âge.</p> <p>1511 visites à l'accueil de la ressource.</p> <p>81 ont bénéficié des activités d'insertion sociale.</p>
L'Auberge du cœur Habit-Action	
<p>72 jeunes ont résidé à la Maison Habit-Action. Moyenne d'âge, 23 ans.</p> <p>2220 interventions ont été effectuées auprès d'anciens résidents.</p> <p>33 jeunes ont bénéficié d'un suivi communautaire dans leur milieu de vie (projet d'un an).</p>	<p>72 jeunes ont résidé à la Maison Habit-Action. Moyenne d'âge 21 ans. 98% vivent dans un état de pauvreté. 2 jeunes sur 3 ont passé par le réseau des services sociaux et de la DPJ.</p> <p>19 400 interventions ont été effectuées auprès d'anciens résidents rejoignant 81 jeunes qui ont bénéficié d'un soutien communautaire dans leur milieu de vie-</p> <p>17 jeunes parents ont été soutenus dans leurs démarches.</p> <p>Un entrepôt recueillant les meubles de la communauté a été mis sur pied pour aider les jeunes à partir en appart. avec des meubles et des accessoires essentiels.</p> <p>Un plateau de travail a été mis sur pied pour favoriser l'insertion des jeunes.</p>

La Tablee populaire	
20 040 repas a prix modique y ont été servis, on y a offert 6000 heures d'écoute de services d'accueil et de référence,	
7 683 présences à 492 activités dont 322 à caractère éducatif, y a mobilisé plus de 300 bénévoles,	
19 personnes on bénéficié e programmes d'intégration à l'emploi, et on y a orienté une sur deux vers un retour au marché du travail.	
Le Comptoir Alimentaire	
12 377 dépannages ont été distribués à 1684 unités familiales dont 36% étaient composées de personnes seules.	
575 participants ont bénéficié du service d'animation et d'entraide, du service d'insertion sociale et professionnelle et du programme de justice alternative.	

Les ressources communautaires ont donc subi au cours des 8 dernières années la pression de l'augmentation du phénomène de l'itinérance et de ses expressions avec, à la base, un soutien financier à ses actions répondant à peine aux besoins de consolidation établis il y a 10 ans.

Durant ces 10 ans, les ressources communautaires en itinérance de notre communauté ont toutefois réussi à renforcer leurs liens et leurs actions par un maillage entre les ressources, ce qui a permis d'adapter les actions aux besoins essentiels de la population difficilement desservie. Le continuum d'activités et de services dévolus à l'itinérance s'est donc constamment élargi sous le poids des réalités sociales qui prenaient de l'ampleur.

En première ligne, directement auprès des personnes vivant les problématiques les plus criantes, les membres de L'ARC assument un rôle majeur de sensibilisation et invitent les divers milieux (santé et services sociaux, milieu municipal, éducation, justice, habitation, secteur privé, sécurité publique, emploi et sécurité sociale) à agir en partenariat. C'est en offrant des alternatives à la population concerné, et ce, dans une approche d'intervention multisectorielle et d'harmonisation efficace des investissements et des mesures de soutien à l'échelle de notre collectivité que nous arrivons à avoir un impact favorable sur la prévention et la réduction de l'itinérance sur notre territoire.

Reste qu'il est minuit moins une » pour adopter une politique en itinérance au Québec, et par la suite, transformer ces volontés politiques en actions concrètes.

Les grandes préoccupations du milieu :

Au terme de la phase II du programme IPAC, évaluation et consultation étaient au cœur des actions des membres de la table de concertation en itinérance à Drummondville.

À l'initiative des organismes oeuvrant en itinérance dans notre communauté, un forum sur l'itinérance, tenu en octobre 2006 et réunissant l'ensemble des acteurs concernés, a permis d'amorcer un processus de réflexion plus large sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville.

Les partenaires participant à la table de concertation se sont également réunis pour échanger sur les impacts éventuels d'une rupture de services dans les différents organismes, les besoins à combler auprès des personnes en situation d'itinérance et les priorités d'action à envisager pour les prochaines années.

Il appert que :

1. La consolidation financière des organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance est un élément incontournable des solutions à privilégier. Les organismes ont développé des expertises en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance qu'il faut protéger.
2. La facilitation de l'accès des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance demeure un grand défi. Devant les difficultés rencontrées par les individus pour avoir accès à certains services, il faut s'assurer que nos mécanismes de référence et d'accompagnement soient en mesure de répondre aux besoins de la clientèle ciblée. Qu'il s'agisse de services existants ou de

nouveaux besoins à combler, nous devons nous assurer que les individus les plus exclus et vulnérables peuvent y avoir accès, particulièrement pour les clientèles présentant de multiproblématiques (notamment de toxicomanie et de santé mentale).

Les arrimages entre les différents acteurs sont parfois difficiles, particulièrement entre les ressources communautaires et le réseau public. Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent souvent en relation avec différents réseaux (santé, justice, emploi), parfois de façon simultanée. Ils sont aussi parfois en lien avec plus d'une ressource communautaire, selon les besoins que requiert leur situation. Cette situation démontre l'enjeu de la facilitation du passage de ces personnes à travers les différents systèmes afin d'assurer que le suivi offert soit continu et permette une sortie de l'urgence vers un mode de vie autonome.

3. La réponse aux situations d'urgence reste à parfaire sur le territoire. L'accès à certains services demeure problématique, notamment les services de santé et les services sociaux, ainsi que les services spécialisés pour les individus présentant des problèmes spécifiques de santé mentale, qu'ils soient diagnostiqués ou non.
4. La clientèle présentant de multiproblématiques est en nombre croissant, alors que les ressources existantes ne parviennent pas à répondre complètement aux besoins identifiés. Les individus souffrant d'un problème de santé mentale, associé à une seconde problématique (de santé physique, de toxicomanie ou de judiciarisation) se retrouvent ainsi sans service. Cette situation a des conséquences pour les individus particulièrement vulnérables, ainsi que pour les ressources qui doivent composer avec des réalités plus lourdes et des besoins d'accompagnement plus importants.
5. Les jeunes parents présentant une problématique de santé mentale et de consommation abusive sont plus présents sur le territoire depuis quelques années. Les besoins d'accompagnement et de soutien qu'ils requièrent sont particuliers du fait qu'ils sont généralement parents de jeunes enfants. Le défi de la concertation dans l'intervention devient ainsi un enjeu important pour la collectivité.
6. Les interventions de suivi, d'accompagnement, d'insertion sociale et de soutien communautaire sont des réponses importantes aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Elles ont tout avantage à se poursuivre et se développer, puisqu'elles permettent aux individus de maintenir un parcours qui les garde hors de l'urgence sociale.
7. Le développement de mesures d'insertion qui tiennent compte de la réalité des personnes en situation d'itinérance révèle des enjeux importants soit : la nécessité de faciliter l'accès aux mesures d'insertion, d'arrimer les mesures de soutien à l'insertion et l'employabilité et de développer des mesures d'insertion sociale pour les individus ne pouvant intégrer le marché de l'emploi.
8. La rareté de logements abordables sur le territoire est une embûche importante pour les personnes en situation d'itinérance, ou à risque d'itinérance. Les logements sont souvent difficiles d'accès en raison de leur coût, sinon de par leurs conditions de salubrité.

Une première réponse à l'itinérance est sans doute d'assurer l'accès à un logement autonome pour les individus et les familles en situation d'itinérance et de rupture sociale. L'expérience des dernières années démontre toutefois que le seul accès à un logement est insuffisant pour mener les personnes vers l'autonomie. Certaines activités de soutien doivent accompagner le processus, notamment le suivi communautaire et post-hébergement, le soutien matériel et alimentaire et certaines activités de milieu de vie. Par ces actions, nous assurons aussi le rétablissement du lien social, essentiel à la fin d'un cycle ayant mené vers l'itinérance.

9. Il existe aussi peu de ressources permettant aux individus d'avoir accès à du mobilier et des articles de vie quotidienne à moindre coût sur le territoire. Les articles usagés sont peu accessibles pour la clientèle et les organismes ne peuvent assurer une disponibilité constante pour les personnes se préparant à l'autonomie résidentielle.
10. L'accessibilité à des services de soutien pour les individus à leur sortie d'une institution (centre hospitalier, milieu carcéral, Centre Jeunesse) ou suite à une période d'hébergement en urgence sociale est à considérer si on veut éviter d'accentuer le phénomène de l'itinérance. En effet, ces

personnes n'ont pas toujours les ressources matérielles, le suivi approprié ou le soutien d'un réseau pour leur permettre de fonctionner de façon autonome suite à un séjour en institution. Elles sont vulnérables à une situation de désorganisation qui peut les mener vers l'itinérance ou une détérioration importante de leurs conditions de vie.

11. La complexité du phénomène de l'itinérance amène les intervenants impliqués auprès des individus à développer des connaissances diversifiées. Il à cet égard soutenir la formation continue ainsi que la participation des intervenants à un lieu d'échanges et de soutien.
12. La sensibilisation de la population est aussi un enjeu d'importance. Afin de diminuer les préjugés, d'améliorer la qualité de services dans les différents secteurs (santé et services sociaux, emploi, éducation) et de faciliter l'implication de nouveaux acteurs, il faut s'assurer d'une meilleure compréhension du phénomène. En diminuant les préjugés véhiculés à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, on facilite l'accès à du soutien financier, à l'accueil de la clientèle à des mesures d'insertion et d'emploi ainsi qu'au logement.

À Drummondville, voici nos priorités pour mieux répondre aux besoins de la population concernée

1. Assurer l'accessibilité des services aux personnes itinérantes et à risque d'itinérance
 - Favoriser le maintien de services de proximité (drop-in, travailleurs de rue, hébergement et soutien communautaire, etc.).
 - Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'urgence
 - Rendre disponibles, accessibles et efficaces des suivis médicaux post-hospitalisation dans le cas d'hospitalisation pour troubles mentaux
 - Rendre accessibles et disponibles diverses activités d'insertion et d'intégration offertes aux personnes à risque.
2. Assurer une continuité dans les services en itinérance
 - Soutenir, créer et maintenir les arrimages efficaces entre les différents réseaux, services et ressources en itinérance.
 - S'assurer que les personnes qui sortent d'une hospitalisation (particulièrement en santé mentale) aient un lieu d'hébergement et des services de soutien et de suivi adéquats.
3. Maintenir le développement de solutions durables
 - Soutenir les activités favorisant
 - le soutien et l'accompagnement des individus
 - l'aide dans la réponse aux besoins de base
 - l'accessibilité à des mesures visant l'autonomie, à un logement abordable, à des mesures d'insertion à l'emploi, à du soutien budgétaire ou du dépannage divers
 - Soutenir les approches ou les modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.
4. Favoriser la stabilité résidentielle
 - Par le soutien des activités et/ou des services de :
 - Soutien communautaire et suivi post-hébergement (crise, dépannage, hospitalisation, etc.)
 - Soutien matériel, mobilier et alimentaire
 - Par l'accès à du logement abordable et adéquat, tenant compte des besoins de la clientèle ciblée
5. Soutenir la consolidation
 - Assurer le maintien des services existants qui offrent une réponse adéquate à certains besoins des individus.
 - Assurer le maintien de l'expertise développée et soutenir davantage les pratiques d'insertion développées dans la communauté
 - Favoriser une stabilité dans les équipes en place, au bénéfice du maintien de l'expertise développée et des liens créés avec les populations concernées.
6. Favoriser le développement des connaissances et de la concertation

- Assurer la formation et le transfert des connaissances entre les intervenants
 - Développer et rendre accessibles aux intervenants des programmes de formation portant sur les problématiques associées à l'itinérance et à la rupture sociale tenant compte de la *complexité du phénomène*.
 - Soutenir les efforts de concertation au sein de la communauté, en partageant nos connaissances et notre compréhension du phénomène sur le territoire avec les autres organisations et établissements impliqués dans la lutte à l'itinérance.
 - Soutenir l'amélioration des mécanismes de référence et d'accompagnement pouvant assurer une meilleure continuité des services offerts aux individus.
 - Favoriser les initiatives de partenariat entre les différents partenaires concernés par ce plan d'action (au cœur de nos préoccupations des prochaines années).
7. Soutenir les activités de prévention et de sensibilisation
- Soutenir les activités de prévention s'adressant à une population à risque d'itinérance, et dont les difficultés nous permettent de croire que celles-ci risquent de se retrouver en situation d'itinérance à court ou moyen terme.
 - Soutenir les actions de sensibilisation auprès de la population, mais aussi auprès de certains groupes sociaux - démystifier les problèmes menant à l'itinérance et les responsabilités sociales de tous à l'égard de l'intégration de ces personnes.

Vous aviez des questions ...

L'ampleur du phénomène de l'itinérance au Québec est palpable, les ressources communautaires en vive la pression au quotidien. L'ensemble des actions et interventions qu'elles effectuent, démontre l'état déplorable de la situation, d'autant plus qu'il faudrait y ajouter celles auxquelles elles ne peuvent répondre faute de ressources suffisantes et d'écoute des planificateurs de services.

Sur la base du portrait qui découle des pratiques et des actions des organismes communautaires et des différents acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance, nous ne croyons pas qu'il soit primordial que le gouvernement provincial investisse dans un exercice de dénombrement des personnes itinérantes. L'itinérance est un phénomène qui se construit au-delà des individus, c'est un phénomène de société qui demande des actions visant à en enrayer les causes, pour en diminuer le nombre... Entre temps, il faut agir pour en contrer les impacts et soutenir les individus qui sont aux prises avec cette réalité.

Sur notre territoire, les types d'individus qui sont aux prises avec cette réalité ont évolué au fil des ans. Aux personnes itinérantes chroniques, aux victimes de la désinstitutionnalisation et aux jeunes de la rue se sont ajoutées les familles et de plus en plus les personnes âgées. Aux nombres des réalités qui les poussent à l'itinérance, la paupérisation et la désaffiliation sociale (*tant des personnes eux-mêmes que de la communauté à leur égard*) sont de plus en plus significatives.

Bien que non exclusivement, une grande partie des jeunes de la rue que nous côtoyons a été en contact avec les centres jeunesse, mais également avec toute la panoplie des ressources institutionnelles leur étant « dévouées. » Historiquement, les organismes communautaires jeunesse sont venus palier aux échecs du réseau public à l'égard de ces jeunes. L'enjeu du « que faire » pour que ces jeunes ne se retrouvent pas à la rue pose la question de l'efficacité même du système. Tout investissement dans ce système qui ne le remet pas en cause ne rencontrera que des résultats mitigés. Les jeunes de la rue sont en quête de filiation sociale, pour plusieurs d'entre eux, la prise en charge par le réseau aura été un acte de marginalisation et de désaffiliation. Puis, de nouveau à leurs 18 ans (et bien avant pour plusieurs), l'abandon du réseau résonne au cœur des jeunes comme celui provoqué par la rupture des liens avec leurs parents.

Le réseau communautaire, quand il en a les moyens et réussi à s'inscrire en alternative à la rue ou à l'isolement pour les personnes qu'il dessert, devient rapidement un important espace de filiation sociale. Fragilisé par un financement en dent de scie il demeure un point d'ancrage et une repère essentiel à l'insertion sociale des personnes itinérantes ou en voie d'itinérance.

L'action des ressources communautaires, tant dans notre communauté qu'au Québec, propose des mesures qui donnent des résultats positifs en matière d'itinérance. Leurs impacts ont été abondamment recensés, étudiés, évalués. Au Québec, historiquement, c'est le milieu

communautaire qui a développé l'expertise d'intervention en itinérance, il faudra bien un jour qu'elle soit pleinement reconnue et soutenue en conséquence.

Cette reconnaissance de la contribution du milieu communautaire et son soutien grandement amélioré (voir sa consolidation) représentent une solution sur laquelle devrait pouvoir s'appuyer notre communauté pour agir efficacement sur le phénomène de l'itinérance qui prend constamment de l'ampleur tout en jouant de diversité. Dans le contexte d'un monde de communication et de mondialisation, les phénomènes sociaux, tels que l'itinérance, ne sont plus l'apanage des grands centres. Ils trouvent très rapidement leur écho en région et se profilent sur les tendances observées ailleurs au pays, mais aussi dans le monde.

Face à un phénomène qui prend de l'ampleur, confrontés à la non récurrence des programmes d'aide et au sous financement de leurs actions, les organismes communautaires drummondvillois s'épuisent. Leur expertise et leur capacité à répondre aux besoins se fragilisent d'autant plus que les intervenants quittent les ressources pour tenter d'améliorer leurs conditions de vie, et plusieurs d'entre eux rejoignent les rangs des services publics où la pénurie de main d'œuvre fait aussi des ravages... Que restera-t-il bientôt de ces précieuses actions et interventions issues du milieu communautaires ? Des employés sont sacrifiés, des activités efficaces sont mise de côté faute de soutien financier, parler de formation continue devient presque illusoire considérant le roulement de personnel et la lourdeur et l'urgence des actions directes à accomplir. Que faut-il dire de plus quant à l'avenir des actions communautaires s'il n'y a pas d'engagement à long terme ?

Il faut, dans le cadre d'une préoccupation gouvernementale en matière d'itinérance, soutenir prioritairement et financièrement l'action du milieu communautaire en itinérance et protéger son expertise et sa contribution. Il faut pouvoir soutenir les intervenants qui oeuvrent dans ce domaine, et offrir des conditions permettant leur maintien dans les groupes tout en leur permettant d'accéder à une formation continue (*dégagement de personnel, ressources financières appropriées, réseautage etc.*)

Les pratiques communautaires sont à la base d'une action préventive et efficace en itinérance. À Drummondville, les ressources en font leur affaire depuis presque toujours... mais elles ne trouvent pas toujours écoute et concertation de la part du réseau public qui veut lui indiquer trop souvent les procédures à suivre et les critères établis pour « ses clients », hors, les personnes itinérantes ou à risque ne cadrent généralement pas bien dans ce genre de moule et se retrouvent donc en marge des services offerts. Où vont-ils, que font-ils ? Ce n'est pas au CLSC, ni au CSDI, ni au centre de jour de l'hôpital qu'elles dorment, mangent, se trouvent des meubles, et se font aider après 17 h...

Accueil, accompagnements, références, soutient... les pratiques communautaires sont des pratiques efficaces qui ont fait leurs preuves au fil des ans. Les ressources sont imputables de leurs actions auprès de leur communauté et des personnes pour lesquelles elles existent. La multiplicité des sources de financement leur permettant d'agir dans leur communauté implique un grand nombre de mécanismes très pointus de reddition de compte. Elles sont visibles et appartiennent à leur communauté. Accessibles, elles sont jugées annuellement par la communauté pour leur efficacité et leur pertinence. Elles agissent souvent sur des phénomènes sociaux avec une souplesse et une rapidité sans égal dans les différents réseaux étatiques, qui pour plusieurs d'entre eux, souffrent des constantes réorganisations...

Dans le cadre de sa toute nouvelle réorganisation le réseau de la santé et des services sociaux a développé une nouvelle propension au « dompage. » C'est là le résultat direct de cette « désorganisation » que nous ressentons actuellement sur notre territoire. Beaucoup de prétentions dans l'action, peu ou pas de services reçus... Alors qu'il y a plusieurs années les personnes itinérantes vivaient un problème d'accessibilité aux services du réseau lié qui ne savait pas s'ajuster à leurs besoins, le réseau n'a maintenant plus le temps de les recevoir ou a simplement décidé qu'il ne s'occupait plus de cette clientèle.

Le réseau de la santé et des services sociaux se décharge de ses responsabilités à l'égard des personnes itinérantes et engorge délibérément l'action des organismes communautaires qui sont déjà débordés. C'est probablement ce qu'il nomme la complémentarité des services. Je choisis, tu subis... Pour nous, c'est plutôt une autre forme de « pas dans ma cours. » Plus pernicieux encore que celui rencontré dans certaines municipalités où les élus et les citoyens résistent généralement à assumer le reflet de l'existence du phénomène de l'itinérance dans leur communauté. C'est le phantasme obligé de la « belle ville ». Mais quelle belle image de notre santé collective sommes-nous en train de projeter ?

Les municipalités assument de mieux en mieux, mais avec une résistance historique, leurs responsabilités à l'égard du phénomène de l'itinérance et à l'égard des actions communautaires qui en découlent. C'est parfois une question d'image, tantôt de champs de responsabilité, mais souvent de priorités. La logique d'une planification de l'intervention municipale en dehors même du champ prioritaire du développement économique et particulièrement le développement social apparaît comme un objectif à atteindre dans notre communauté comme dans bien d'autres communautés au Québec.

C'est le défi de la planification stratégique intégrant le « social et la santé » pour les municipalités, agir en aval d'un phénomène, prendre la vague, amerrir... avant d'être à la remorque d'un phénomène et de ses impacts. Quand rien ou peu n'est fait, quand l'itinérance devient visible dans une communauté, elle appelle au réflexe du contrôle sociale, elle justifie trop souvent des stratégies de l'ordre d'un état policier...

La logique des plans d'action communautaire en itinérance a eu le mérite de positionner les acteurs de notre communauté sur l'ensemble des actions à porter pour agir concrètement sur le phénomène de l'itinérance. Elle aura permis de mettre en équilibre les actions de prévention, de soutien et de réinsertion nécessaires à une prise en charge conséquente de cette réalité.

Cet équilibre entre les contributions et actions ainsi que la reconnaissance et le soutien de l'expertise et de l'action du milieu communautaire devraient à notre avis être au cœur d'une politique en itinérance et des préoccupations gouvernementales pour agir efficacement sur cette réalité.

En conclusion

Depuis fort longtemps les organismes communautaires du milieu drummondvillois se préoccupent de la question de l'itinérance et des facteurs qui amènent les individus à tomber dans ces mailles. Moultes réflexions, actions et services ont vu le jour sur notre territoire et font la preuve de nos préoccupations à cet égard.

Bien que notre communauté soit dynamique et riche des actions des organismes communautaires en matière d'intervention en itinérance, ceux-ci assument des rôles de plus en plus délaissés par l'état, sans toutefois avoir les moyens adéquats pour agir de façon durable, concertée et efficiente. Ayant joué un rôle majeur dans la mobilisation pour agir sur le phénomène de l'itinérance, l'ARC est maintenant porteuse d'une solide expertise de réflexion et de concertation dans le milieu et contribue ainsi à maintenir une perspective d'action favorisant la continuité et l'efficacité.

Face à l'ampleur et au potentiel de développement du phénomène de l'itinérance dans notre communauté et ailleurs au Québec, le rehaussement majeur du soutien et la consolidation des ressources communautaires en itinérance nous apparaissent impératifs.

D'autre part, afin de contrer ce vaste phénomène, nous souhaitons que le gouvernement combatte d'une volonté ferme, la grande pauvreté qui assaille plusieurs de nos concitoyens-nes. Cette volonté pourrait se traduire concrètement en priorisant des actions et des interventions qui s'inscriraient dans une politique globale de lutte à la pauvreté et à l'itinérance, mobilisant tous les acteurs concernés pour conduire à des résultats efficaces et durables.

Nous croyons que le Québec a les moyens et le devoir d'éviter qu'une partie de sa population survive dans des conditions de vie exécrables.

Nous sommes reconnaissants d'avoir pu mettre notre réflexion à contribution, nous voulons aussi faire partie des solutions.

Nous ne pouvons continuer à constater ...

*« Il est minuit moins une... Il faudra bien passer la nuit,
À vous de nous dire avec quoi nous allons nous « abriter »
pour qu'on puisse voir le soleil se lever... »*

ANNEXE !

Plusieurs organismes et établissements de Drummondville mènent, par leur action, une lutte à l'exclusion sociale, la pauvreté et l'itinérance. Certains contribuent plus spécifiquement au soutien des personnes fragiles et vulnérables. La table de concertation en itinérance regroupe les principaux acteurs en ce domaine, ils ont aussi contribué à l'élaboration du plan communautaire.

Les organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance et qui composent

L'ARC

Carrefour d'entraide Drummond

Le Carrefour d'Entraide Drummond est présent auprès des personnes à faible revenu depuis 1977. L'organisme offre des services d'accueil et de référence, de consultation budgétaire, de dépannage « vital » et d'urgence et des cuisines collectives dans une approche de responsabilisation des individus vivant des problèmes économiques.

Ensoleilvent

Créé en 1979, Ensoleilvent est un organisme à but non lucratif qui offre de l'hébergement de dépannage et du support aux personnes vivant des situations de précarité au niveau de leurs conditions de vie. Neuf lits d'hébergement peuvent accueillir hommes, femmes et familles se retrouvant sans logement.

Refuge La Piaule du Centre du Québec

Depuis 1984, le Refuge La Piaule du Centre-du-Québec intervient sur l'ensemble des réalités jeunesse par le biais du travail de rue et du travail de milieu. L'organisme communautaire intervient auprès des jeunes de 14 à 30 ans en rupture avec les réseaux d'appui traditionnels.

L'Auberge du cœur Habit-Action de Drummondville

Fondée en 1985, l'Auberge du cœur Habit-Action de Drummondville est une ressource d'hébergement et d'accompagnement communautaire visant l'insertion sociale et économique des jeunes adultes de 17 à 30 ans, en difficulté et sans-abri. Neuf lits d'hébergement mixte sont disponibles et accueillent annuellement plus de 70 jeunes adultes. Des activités d'accompagnement et de soutien post-hébergement rejoignent ainsi 150 jeunes par année. De l'aide à l'ameublement leur est offerte et un soutien particulier aux jeunes parents est mis sur pied. L'organisme opère aussi un plateau d'insertion et d'expérimentation au travail.

La Tablee populaire

Depuis 1989, La Tablee populaire offre un milieu de vie aux personnes exclues et démunies afin de briser leur isolement et les amener vers une prise en charge autonome de leur vie. L'organisme offre des services d'accueil et de référence, des repas à prix modique, des activités d'éducation populaire ainsi que l'accès à un bloc sanitaire.

Le Comptoir Alimentaire Drummond

Le Comptoir Alimentaire Drummond est un centre d'aide alimentaire de dernier recours à but non lucratif, dont la mission est de soulager la faim des personnes et des familles de la MRC de Drummond. En fonction depuis septembre 1991, l'organisme distribue des dépannages alimentaires sous forme de sacs d'épicerie et opère un magasin économique.

ANNEXE 2

Continuum d'activités et de services adaptés au phénomène de l'itinérance dans notre communauté.

Activités
BESOINS ESSENTIELS
Prévention
Accueil et référence
Support et accompagnement
Aide alimentaire d'urgence
Repas à prix modique
Aide financière
Aide vestimentaire
Lieux de rencontre
Hébergement de dépannage
Hébergement de courte et moyenne durée
Hébergement de crise
Hébergement d'enfants
Suivi post-hébergement
Recherche de logement
Accompagnement extérieur et dans les milieux de vie
Travail de rue
Échange de seringues
Distribution de condoms
Cliniques de vaccination
Intervention parentale
BESOINS COURANTS
Logement subventionné avec suivi communautaire
Suivi post hébergement
Accompagnement dans les services de soin
Défense des droits
Référence et accompagnement dans les ressources de thérapie
Ateliers d'information et de sensibilisation
Cuisines collectives
Formation à la recherche d'emploi
Plateau de travail
Entreprise d'insertion
Insertion sociale
BESOINS CRITIQUES
Ligne téléphonique d'urgence
Intervention et accompagnement en situation de crise
Hébergement en situation de crise